

Martigues, le 23 octobre 2019

Chère adhérente, cher adhérent,

Billet d'humeur (mauvaise).

Après la dernière entrevue d'une délégation du Collectif (dont le président d'AHP France) avec le conseiller de la ministre des Solidarités et de la Santé le 17 octobre dernier, dans le cadre d'une réunion de suivi post-décision déremboursement, voilà un billet d'humeur pour vous donner notre point de vue.

Lors de cette réunion, le conseiller a considéré que les parties prenantes de l'homéopathie n'ont pas fait ce qu'il fallait durant des mois. Chaque représentant d'organisation a évidemment réagi pour sa part. En ce qui concerne les patients, les commentaires ont porté sur:

- une pétition inutile (pourtant plus de 1 200 000 signatures en 4 mois),
- des courriers insuffisants pour montrer notre mécontentement suite à la décision,
- la sensibilisation des élus mal à propos (plus de 14 000 lettres aux députés/sénateurs),
- une réaction disproportionnée (par communiqué de presse du Collectif) aux propos de la ministre rapportés dans le journal le Point, et qui n'avaient pas de « valeur officielle » (ben voyons !).

Nous vous proposons donc de répondre indirectement à ces remarques - pour le moins provocatrices - en inondant de courriers les députés et les sénateurs (qui examinent ou vont examiner le Projet de Loi Finances Sécurité Sociale 2020), les députés européens, le président de la République, la ministre des Solidarités et de la Santé, le Conseil National de l'Ordre des Médecins (suite à l'arrêt du droit au titre).

Nombre d'entre vous l'ont déjà fait, mais vous pouvez de nouveau écrire : le faire à titre personnel et en très grand nombre est un moyen de nous faire entendre et de montrer que nous ne baissons pas les bras (si vous le souhaitez, allez sur le site <https://www.ahpfrance.org/> pour retrouver des modèles de lettres).

En tant qu'association, également, nous continuons à sensibiliser et à apporter régulièrement des informations à l'ensemble des députés, sénateurs et députés européens.

Les élus sont nos représentants, et en tant que citoyen nous avons le droit d'attendre d'eux qu'ils nous soutiennent et nous défendent.

Et nous avons aussi un pouvoir, celui de notre bulletin de vote.

D'autre part, profitez de l'initiative « Santé Vous Libre » avec les rencontres de l'homéopathie organisées dans différentes villes en novembre-décembre, pour venir échanger et débattre avec les différents intervenants et participants.

Enfin, nous vous joignons en pièce jointe une copie du communiqué de presse « Les laboratoires Boiron et Lehning ont déposé deux recours contre les décrets du 30 août 2019 relatifs à l'arrêt progressif du remboursement des médicaments et spécialités homéopathiques d'ici 2021 » publié le 23 octobre 2019.

Joël Siccardi,  
président d'AHP France